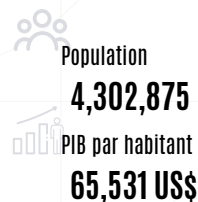
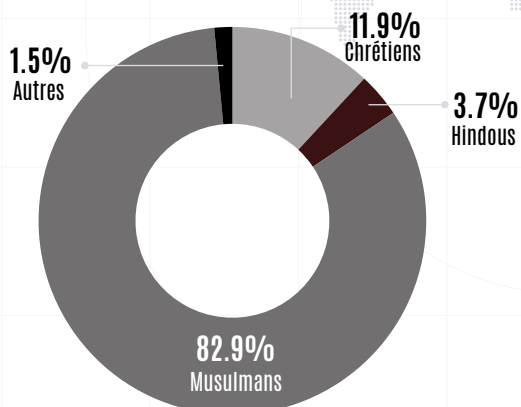




KOWEÏT

RELIGION



LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

Situé dans le golfe Persique, l'État du Koweït est gouverné par la dynastie musulmane sunnite Al Sabah. La majorité des citoyens du pays est de confession musulmane sunnite. Il y a une importante minorité chiite qui représente environ 30 pourcents de la population (dont des ahmadis et ismaéliens).¹ En théorie, ils jouissent de droits politiques complets, mais ils ont été de plus en plus harcelés à la suite de l'invasion américaine de l'Irak en 2003 et de l'insurrection chiite de 2011 au Bahreïn,² et ont vu leur représentation diminuer.³

La communauté des expatriés au Koweït est estimée à environ 3,1 millions de personnes, ce qui est beaucoup plus important que les 1.300.000 personnes qui détiennent la citoyenneté koweïtienne.⁴ Parmi les étrangers, les musulmans, sunnites et chiites, constituent le groupe le plus important (64 pourcents).⁵ Ils sont suivis par quelque 513.000 chrétiens et 160.000 hindous.⁶ Seules huit familles chrétiennes ont officiellement la citoyenneté koweïtienne⁷, ce qui fait au total à peine plus de 200 personnes.⁸ Quelques bahais détiennent également la

citoyenneté koweïtienne. Le Koweït est l'un des rares pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) qui ait des citoyens chrétiens.⁹ Cependant, malgré de nombreux appels pour que la naturalisation des non-musulmans soit admise¹⁰, cela reste impossible.¹¹

Sept confessions chrétiennes sont officiellement reconnues, à savoir l'Église catholique de rite latin et l'Église gréco-catholique, l'Église grecque orthodoxe, l'Église copte orthodoxe et l'Église arménienne apostolique, l'Église évangélique nationale et l'Église anglicane. D'autres Églises jouissent d'une reconnaissance de fait.¹² Il n'y a pas de synagogue, et les religions non abrahamiques ne sont pas acceptées. Les hindous, les sikhs, les druzes, les musulmans bohras et bahais font partie des groupes religieux non reconnus.¹³

L'Église catholique est la confession chrétienne la plus importante au Koweït. Selon des sources catholiques locales, il y a environ 350.000 catholiques de différents rites.¹⁴

En octobre 1968, le Koweït avait été le premier membre du Conseil de Coopération du Golfe à établir des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Cependant, une nonciature apostolique n'a été installée au Koweït qu'après des années et n'a ouvert qu'en l'an 2000.¹⁵

La Constitution koweïtienne de 1962, rétablie en 1992 après l'occupation irakienne, dispose en son article 2 : « La religion de l'État est l'islam, et la loi islamique sera la source principale de la législation ». ¹⁶ Aux termes de l'article 12, « l'État conservera son patrimoine islamique et arabe et contribuera à la promotion de la civilisation humaine ».

L'article 29 garantit l'égalité : « Tous les individus sont égaux en dignité et ont, légalement, les mêmes droits et les mêmes obligations. Il ne sera pas fait de distinction entre eux en raison de la race, de l'origine, de la langue ou de la religion ». L'article 35 dispose que la liberté de croyance est illimitée : « L'État protège la liberté de pratiquer sa religion selon des coutumes établies, à condition qu'elles ne s'opposent pas à l'ordre public et aux bonnes mœurs ».

Malgré les dispositions constitutionnelles, la liberté de croyance et d'égalité a ses limites au Koweït. L'article 18 de la loi 51 de 1984 sur le statut personnel, ¹⁷ fondée sur la charia (loi islamique), interdit le mariage entre un non musulman et une femme musulmane. Conformément à l'article 294 de la même loi, les apostats ne peuvent pas hériter de leurs parents ou de leur conjoint musulmans.

Le Koweït a également des lois pour punir les personnes coupables de blasphème. La loi 19 de 2012 sur l'unité nationale ¹⁸, qui modifie l'article 111 du code pénal, impose des sanctions plus strictes en la matière. Elle sanctionne également la publication ou la diffusion de contenus qui pourraient être considérés comme offensants pour une confession ou un groupe religieux. Les peines vont d'une amende de 36.000 à 720.000 dollars US et jusqu'à sept ans de prison. Les non-citoyens qui sont déclarés coupables sont expulsés. Conformément à la législation du pays sur le blasphème, n'importe qui peut porter des accusations criminelles contre l'auteur de documents jugés diffamatoires pour motif religieux.

Les groupes religieux peuvent s'inscrire, mais le processus a la réputation d'être long. La première étape consiste à déposer une demande auprès du Ministère de l'Awqaf et des Affaires Islamiques. Si elle est acceptée, les candidats doivent demander l'approbation du Ministère des affaires sociales et du travail, du Ministère de l'intérieur et de la municipalité locale. Pour cette dernière étape, les candidats doivent obtenir l'autorisation écrite de tous les voisins immédiats de l'emplacement du lieu de culte envisagé. Le processus n'est pas transparent puisqu'aucune information sur l'état des enregistrements en attente n'est

communiquée. En outre, il n'y a pas de recours en cas de refus. ¹⁹

Les groupes religieux enregistrés sont autorisés à louer des locaux pour leur culte. Seuls les citoyens koweïtiens peuvent acheter des terres. Les groupes inscrits peuvent faire venir des membres du clergé et du personnel religieux de l'étranger. Dans les écoles chrétiennes, l'instruction catéchétique est interdite, mais le catéchisme peut avoir lieu dans des lieux privés ou dans des bâtiments appartenant à l'Église. Dans les écoles privées, l'instruction islamique est obligatoire pour les élèves musulmans. Ceci s'applique même si un seul élève musulman est présent. Les élèves chrétiens n'ont pas à y assister. ²⁰

La loi n'autorise pas les non-musulmans à faire du prosélytisme auprès des musulmans. ²¹ Il est interdit de manger, boire ou fumer pendant le ramadan. Cela vaut aussi pour les non-musulmans. Toute violation est passible d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement d'un mois.

INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

Selon certaines sources, la peine de six mois de prison avec travaux forcés, infligée au journaliste et militant laïque Abdul Aziz Abdullah al-Qenaei, aurait été réduite de quatre mois en juin 2018. Dans une affaire de blasphème, il avait été reconnu coupable d'avoir « outragé l'islam » et « diffamé la charia ». S'exprimant sur Al Jazeera, il avait déclaré que la liberté n'existait pas dans l'islam, et que la charia impliquait de commettre des « actes criminels » et faisait la promotion de l'extrémisme et du terrorisme. ²²

En juillet 2018, deux législateurs koweïtiens ont demandé qu'une décision de 1966 refusant aux bahaïs l'obtention de certificats de mariage soit annulée. Ahamd Al-Fadhli et Khaled Al-Shatti ont déclaré qu'il s'agissait d'une violation de la Constitution koweïtienne, laquelle institue une égalité totale entre les citoyens, et qu'il fallait donc l'abolir. ²³

En décembre 2018, l'imam Cheikh Fahad Al-Kandari a été suspendu par le Ministère de l'Awqaf et des Affaires islamiques pour avoir « loué en public de manière exagérée le Prophète et avoir demandé à Allah une douche de miséricorde et de pardon pour Amna bint Wahab, la mère du Prophète ». ²⁴

Noël suscite régulièrement des controverses et des débats au Koweït quant à savoir si les fêtes non musulmanes doivent être célébrées en public. Certains députés se sont plaints de la vente d'arbres et de décorations de Noël. En

décembre 2018, Sheikha al-Jassem, professeure adjointe de philosophie à l'Université du Koweït, a participé à un débat avec Mohammad Al-Sadani, professeur de langue arabe et animateur de télévision. Ce dernier a expliqué que la célébration de Noël, même en tant que pratique culturelle sans signification religieuse, était préjudiciable à l'identité koweïtienne. Sheikha al-Jassem lui a opposé que l'identité du Koweït était inclusive et n'interdisait pas la célébration du jour de Noël.²⁵ L'universitaire et militante des droits de l'homme, qui a elle-même été accusée de blasphème en 2016,²⁶ a ajouté que l'identité du Koweït était dynamique, en constante évolution.

En janvier 2019, Fatima Al Matar, professeure de droit public, s'est enfuie aux États-Unis après avoir été accusée d'avoir « insulté Dieu ».²⁷ Elle a expliqué de la manière suivante la raison pour laquelle elle avait été prise pour cible : « J'ai été déférée au parquet à cause d'un tweet, et ils m'ont accusée d'avoir blasphémé, insulté Dieu, et fait un mauvais usage d'un téléphone ! On m'a fait un procès parce que j'avais demandé à Dieu une Ferrari et l'égalité des droits ! Je ne supporte plus cette société odieuse et hypocrite. Je ne crois plus en une patrie qui emprisonne sa propre population pour des raisons stupides ». À la date de rédaction du présent rapport, son compte Twitter n'était toujours pas actif.²⁸

En avril 2019, l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours a annoncé avoir obtenu sa reconnaissance officielle au Koweït. On estime que près de 300 mormons vivent et travaillent au Koweït.²⁹ Par la suite, Quentin L Cook, qui fait partie du Collège des douze apôtres de cette Église, a rencontré les dirigeants koweïtiens lors de sa visite en juin 2019 pour exprimer sa gratitude au nom de la Première Présidence de l'Église mormone pour cette reconnaissance.³⁰

En juin 2019, trois chrétiens koweïtiens ont porté plainte contre cheikh Othman al-Khamees pour avoir « attisé les tensions religieuses ». Leur avocat, Hani Hussain, a déclaré que la plainte avait eu lieu après qu'al-Khamees eut déclaré que les musulmans ne peuvent pas porter de vêtements portant des images de la croix ou du diable, à moins que ce ne soit à « un endroit dévalorisant comme des chaussettes ».³¹ En 2015, ce religieux salafiste extrémiste a été interdit de prédication dans les mosquées, en raison de ses opinions anti-chiites qu'il publie régulièrement sur les réseaux sociaux.³²

En juillet 2019, les autorités ont arrêté plusieurs personnes pour avoir fait des remarques manifestement offensantes

sur Dieu et le prophète Mahomet dans une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux. Le Département général des relations publiques et des médias du Ministère de l'Intérieur a promis des poursuites judiciaires sans précédent.³³

En août 2019, un militant iranien a été arrêté après avoir été accusé par un juriste, Bachar Al-Nasser, d'avoir tenu des propos blasphématoires. Sur les réseaux sociaux, il avait posté des photos de lui avec une actrice alors qu'il était à l'hôpital. Il lui aurait demandé : « s'il vous plaît, si vous allez au Ciel, demandez à Allah que j'y aille aussi ! ».³⁴

En décembre 2019, un citoyen indien a été arrêté pour avoir publié un commentaire désobligeant sur le culte islamique. Aneesh Dharmarajan avait mentionné sur sa page Facebook son soutien à l'amendement à la loi indienne sur la citoyenneté.³⁵ Il a été accusé d'avoir répondu à une critique d'une manière désobligeante, dévalorisant le culte islamique.³⁶

Suite aux propos du Président français Emmanuel Macron sur l'islamisme et en raison de son soutien à la liberté d'expression, les coopératives koweïtiennes ont décidé de boycotter les produits français. En septembre 2020, au début du procès des personnes arrêtées dans le cadre des attentats meurtriers de Charlie Hebdo en 2015, Emmanuel Macron avait critiqué le « séparatisme islamiste » en France, ajoutant que « l'islam est une religion qui vit une crise aujourd'hui partout dans le monde, nous ne le voyons pas que dans notre pays ».³⁷ Suite à la décapitation d'un instituteur français, Samuel Paty, le Président français avait déclaré que les caricatures et dessins ne seraient pas désavoués, soulignant la tradition française de laïcité.³⁸ Samuel Paty avait montré à sa classe les caricatures de Mahomet de Charlie Hebdo, considérées comme blasphématoires par les musulmans.

En mars 2020, à la suite du déclenchement de la pandémie de Covid-19, les autorités koweïtiennes ont ordonné la fermeture de tous les lieux de culte. Des restrictions sanitaires ont été imposées, dont la distanciation sociale. Pendant le Ramadan (23 avril - 23 mai), un couvre-feu de 16 heures a été mis en place, jusqu'au 28 mai.³⁹

En juin, les restrictions ont été assouplies dans certaines zones, ce qui a permis la réouverture de certaines mosquées.⁴⁰ Après quatre mois de fermeture, toutes les mosquées ont rouvert en juillet 2020 pour permettre la prière

pour les célébrations de l'Aïd al-Adha (30 juillet).⁴¹

PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

La liberté religieuse au Koweït reste limitée au culte. Les tensions régionales entre sunnites et chiites se sont répercutées sur le Koweït et ont eu un impact sur sa minorité chiite. Bien que l'égalité religieuse soit reconnue dans la Constitution, les non-musulmans sont de facto pénalisés par les lois, la culture et les mœurs sociales du pays. La catéchèse chrétienne est interdite dans les écoles, un non musulman ne peut pas épouser une musulmane, les non-musulmans peuvent être condamnés à une amende ou à une peine d'emprisonnement pour ne pas avoir respecté le jeûne du Ramadan, et la menace d'accusations de blasphème est constante.

- 1 Office of International Religious Freedom, "Kuwait," 2019 Report on International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2019-report-on-international-religious-freedom/kuwait/> (page consultée le 2 décembre 2020).
- 2 "Kuwait," Freedom in the World 2016, Freedom House, <https://freedomhouse.org/report/freedom-wor-ld/2015/kuwait> (page consultée le 27 février 2020).
- 3 In 2016's parliamentary elections, they have gone from eight to six seats. "Kuwait," Freedom in the World 2018," Freedom House, <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/kuwait> (page consultée le 27 février 2020).
- 4 "Population in Kuwait by citizenship 2012-2019," Statista, 2020, <https://www.statista.com/statistics/645790/kuwait-population-by-citizenship-status/#:~:text=Population%20in%20Kuwait%20by%20citizenship%202012-2019&text=Non-Kuwaiti%20residents%20accounted%20for,was%20at%20about%20three%20million> (page consultée le 2 décembre 2020).
- 5 Office of International Religious Freedom (2019), op. cit.
- 6 "World Religion Database," Boston University, <https://worldreligiondatabase.org/> (page consultée le 28 février 2020).
- 7 "Father Emmanuel and the Christians of Kuwait," Al Jazeera, 3 mars 2018, <https://www.aljazeera.com/news/2018/03/father-emmanuel-christians-kuwait-180303101018527.html> (page consultée le 27 février 2020).
- 8 Ben Garcia, "Getting to know the Christians in Kuwait," Kuwait Times, 26 février 2018, <http://news.kuwaittimes.net/website/getting-know-christians-kuwait/> (page consultée le 18 février 2020).
- 9 Ismaeel Naar, "An inside look at the native Christian community of Kuwait," Al Arabiya, 25 décembre 2017, <https://english.alarabiya.net/en/features/2016/12/27/An-inside-look-at-a-Gulf-Christian-community.html> (page consultée le 27 février 2020).
- 10 Courtney Trenwith, "Kuwaiti MP calls for rethink on citizenship rules," Arabian Business, 8 mai 2013, <https://www.arabianbusiness.com/kuwaiti-mp-calls-for-rethink-on-citizenship-rules-500803.html> (page consultée le 28 février 2020).
- 11 Raymond Ibrahim, "The Islamic prerequisite of Kuwaiti citizenship," Middle East Forum Blog, 13 mai 2015, <https://www.meforum.org/5280/kuwait-citizenship> (page consultée le 28 février 2020); "Non-Muslims cannot obtain Kuwaiti citizenship," Arab Times Online, 17 janvier 2019, <https://www.arabtimesonline.com/news/non-muslims-cannot-obtain-kuwaiti-citizenship/> (page consultée le 28 février 2020).
- 12 Office of International Religious Freedom, "Kuwait," 2018 Report on International Religious Freedom, U.S. Department of State, <https://www.state.gov/reports/2018-report-on-international-religious-freedom/kuwait/> (page consultée le 27 février 2020).
- 13 Ibid.
- 14 Jonathan Luxmoore, "Bishop in Kuwait criticizes legislation restricting Christian churches," Catholic Near East Welfare Association (CNEWA), 14 mars 2012, <https://cnewa.org/kuwaiti-bishop-criticizes-restrictions-on-christians/> (page consultée le 28 février 2021).
- 15 The Apostolic Vicariate of Northern Arabia, official website. <http://www.avona.org/nunciature/nunciature.htm#.YEEI7WhKgdU> (page consultée le 4 mars 2021).
- 16 Kuwait 1962 (reinst. 1992), Constitute Project, <https://constituteproject.org/countries/Asia/Kuwait?lang=en> (page consultée le 28 février 2021).
- 17 Global Legal Research Directorate and Hanibal Goitom, "Kuwait," Laws Criminalizing Apostasy, Library of Congress, <http://www.loc.gov/law/help/apostasy/#kuwait> (page consultée le 28 février 2020).
- 18 Ibid.
- 19 Office of International Religious Freedom (2018), op. cit.
- 20 Ibid.
- 21 Ibid.
- 22 Ibid.
- 23 "MPs call to allow authentication of Bahai marriage," Kuwait Times, 4 juillet 2018, <https://news.kuwaittimes.net/website/mps-call-to-allow-authentication-of-bahai-marriage/> (page consultée le 27 février 2020).
- 24 "Imam suspended for publicly exaggerating the praise," Arab Times Online, 15 décembre 2018, <https://www.arabtimesonline.com/news/imam-suspended-for-publicly-exaggerating-the-praise/> (page consultée le 27 février 2020).
- 25 Faten Omar, "Celebrating Christmas in Kuwait: Yay or Nay?," Kuwait Times, 19 décembre 2018, <https://news.kuwaittimes.net/website/celebrating-christmas-in-kuwait-yay-or-nay/> (page consultée le 27 février 2020).
- 26 "Kuwait," Religious Freedom Report 2018, Aid to the Church in Need, <https://religious-freedom-report.org/report/?report=444> (page consultée le 27 février 2020).
- 27 Aisha Victoria Deeb, "A Kuwaiti professor fled to the US after being put on trial for a 'joke' Twitter post," Mashable Middle East, 16 janvier 2019, <https://me.mashable.com/tech/1728/a-kuwaiti-professor-fled-to-the-us-after-being-put-on-trial-for-a-joke-twitter-post>; Mariam Nabbout, "Kuwaiti law professor was put on trial over joke, so she fled to U.S.," Step Feed, 16 janvier 2019, <https://stepfeed.com/kuwaiti-law-professor-was-put-on-trial-over-joke-so-she-fled-to-u-s-7057> (page consultée le 27 février 2020).
- 28 https://twitter.com/f_almatar (page consultée le 27 février 2020).
- 29 "Kuwait recognizes Mormon Church," Kuwait Times, 3 avril 2019, <https://news.kuwaittimes.net/website/kuwait-recognizes-mormon-church/> (page consultée le 27 février 2020).
- 30 Alexa Reimschuessel, "Elder Cook visits State of Kuwait, thanks leaders for formal recognition of Church," The Church News, 12 juin 2019, <https://www.thechurchnews.com/leaders-and-ministry/2019-06-12/elder-cook-visits-state-of-kuwait-thanks-leaders-for-formal-recognition-of-church-1071> (page consultée le 27 février 2020).
- 31 "Kuwaiti Muslim imam to be sued for 'Insulting The Cross'," Al Bawaba, 18 juin 2019, <https://www.albawaba.com/editors-choice/kuwaiti-muslim-imam-be-sued-insulting-cross-1291870> (page consultée le 27 février 2020).
- 32 Office of International Religious Freedom (2018), op. cit.

- 33 “Many arrested in Kuwait for making offensive remarks about Allah and Prophet Muhammad,” Arab Times Online, 22 juillet 2019, <https://www.arabtimesonline.com/news/many-arrested-for-making-offensive-remarks-about-allah-and-prophet-muhammad/> (page consultée le 27 février 2020).
- 34 “Blasphemy charges,” Kuwait Times, 5 août 2019, <https://news.kuwaittimes.net/website/kuwaiti-man-found-dead-in-rain-drainage-pipes-in-ahmadi/> (page consultée le 27 février 2020).
- 35 Apurva Vishwanath and Kabir Firaque, “Explained: What is Citizenship Amendment Act?,” Indian Express, 25 décembre 2019, <https://indianexpress.com/article/explained/explained-how-to-be-a-citizen-of-india-earlier-now-6165960/> (page consultée le 27 février 2020).
- 36 “Malayali youth from Kollam arrested in Kuwait for demeaning Islam worship,” Mathrubhumi, 23 décembre 2019, <https://english.mathrubhumi.com/news/nri/malayali-youth-from-kollam-arrested-in-kuwait-for-demeaning-islam-worship-1.4385701> (page consultée le 27 février 2020).
- 37 “France’s Macron vows to fight ‘Islamist separatism’,” BBC News, 3 octobre 2020, <https://www.bbc.com/news/world-europe-54383173> (page consultée le 2 décembre 2020).
- 38 “Boycotts of French goods launched in Kuwait, Qatar over prophet cartoons,” Al-Monitor, 26 octobre 2020, <https://www.al-monitor.com/pulse/originals/2020/10/france-boycott-kuwait-qatar-store-shelves-cartoon-prophet.html> (page consultée le 2 décembre 2020).
- 39 Ismaeel Naar, “Kuwait expands coronavirus curfew during Ramadan, extends public sector suspension,” Al Arabiya, 20 avril 2020, <https://english.alarabiya.net/en/coronavirus/2020/04/20/Kuwait-expands-coronavirus-curfew-during-Ramadan-extends-public-sector-suspension> (page consultée le 2 décembre 2020).
- 40 “Kuwait reopens mosques after months of coronavirus closure,” Arab News, 17 juillet 2020, <https://www.arabnews.com/node/1705906/middle-east> (page consultée le 2 décembre 2020).
- 41 Tamara Abueish, “Coronavirus: All the COVID-19 guidelines for the Eid al-Adha holiday across the Gulf,” Al Arabiya, 27 juillet 2020, <https://english.alarabiya.net/en/coronavirus/2020/07/27/Coronavirus-All-the-COVID-19-guidelines-for-the-Eid-al-Adha-holiday-across-the-Gulf-> (page consultée le 2 décembre 2020).